



Berne, octobre 2021

---

# Information externe (44) concernant e-dec

## e-dec import et export

---

La mise à jour du 24 octobre 2021 permettra notamment d'effectuer les adaptations suivantes:

### **Accord de partenariat économique AELE-Indonésie**

L'[accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et l'Indonésie](#) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Il en résultera les effets suivants dans le domaine des contrôles de plausibilité:

#### **Règle 167c**

La règle est complétée par le code du pays ID (Indonésie).

#### **Nouvelle règle 364a**

La taxation au taux préférentiel des importations d'huile de palme en provenance d'Indonésie n'est possible qu'avec un numéro d'autorisation (code 917). C'est pourquoi, lors de l'importation, le numéro d'autorisation doit figurer dans la déclaration en douane en plus du certificat d'origine.

#### **Nouvelle règle R364b**

Cette règle impose de vérifier si le format du numéro d'autorisation est conforme aux exigences.

### **Autres modifications**

#### **Règle 210g**

La règle impose désormais également une vérification du nom de l'importateur et non plus seulement de la présence du numéro (par analogie avec la règle 210i).

#### **Désactivation de la règle 291b**

Cette règle est désactivée.

Les spécifications sont en cours de révision et seront remplacées à une date ultérieure.

En vous remerciant de votre soutien, nous vous prions d'agréer, chères et chers collègues, nos meilleures salutations.

Centre de service TIC